



APRÈS LA FORTE MOBILISATION DU 18 MAI LA RÉPONSE DU CABINET DU MINISTRE DE LA SANTÉ SOUFFLE LE CHAUD PUIS LE FROID

Le ministère "prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A après réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence." Il prévoit aussi que "ce reclassement interviendra à l'issue des travaux" et donc "ainsi intégrer la catégorie A (donc future grille A des soignants)". Mais après le 18 mai avec les professionnels dans la rue, le reclassement "se fera donc en anticipé en janvier 2022".

Jusqu'à là rien à redire sur les revendications qui émanent de la base des salariés, elles ont été entendues. Le ministère peut donc entendre et prendre des mesures !

Par contre, le ministère décide que "ces professionnels.../... ne bénéficieront pas du reclassement sur la nouvelle grille de la catégorie B paramédical en octobre".

Domage, c'était si bien parti ! Il faut toujours qu'ils gâchent le travail à moitié engagé. Ils ont fait le même coup en 2012 avec la réingénierie qui était quasiment aboutie pour nos professions.

Là, ça suffit, les professionnels ont compris la différence entre les promesses ministérielles et la réalité des documents signés et publiés ! Puisque la grille de catégorie A est accessible au 1^{er} janvier, sans condition préalable, alors les techniciens de laboratoire, les préparateurs en pharmacie et les diététiciens comprennent que c'est possible, en même temps que les autres, en octobre prochain.

Le cabinet du ministre Véran en ne parlant que des grilles du public oublie dédaigneusement tous les professionnels du secteur privé qui attendent d'être également revalorisés à la même hauteur.

La réingénierie doit évidemment être menée jusqu'à son terme pour renforcer nos diplômes et ouvrir des perspectives d'évolution de carrière.

Le 18 mai n'était pas l'expression d'inquiétude, mais bien l'affirmation de revendications fortes pour la reconnaissance et la revalorisation de nos professions.

➔ POUR NOS PROFESSIONS DIÉTÉTICIENS, PRÉPARATEURS EN PHARMACIE ET TECHNICIENS DE LABORATOIRE LES REVENDICATIONS SONT :

- Revalorisation du salaire : début de carrière à 1,8 fois le SMIC soit 2 527 € Net et doublé en fin de carrière,
- Augmentation immédiate de 10 % du point d'indice dans la fonction publique le portant à 5,159 € et son indexation sur les prix à la consommation,
- Réingénierie pour la reconnaissance du degré de qualification à un niveau licence et accès aux formations de niveau master pour tous,
- Reconnaissance de la pénibilité de la profession au niveau de l'exposition aux risques multiples par le droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein,
- Reconnaissance salariale des responsabilités assurées, des compétences acquises et maintien du niveau de compétence par la formation de haut niveau, qualifiante et diplômante tout au long de la carrière,
- Renforcement des effectifs avec pérennisation pour garantir le respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et la sécurité de la santé des salariés,
- Stagérification dans le public et embauches en CDI dans le privé, avec hausse des effectifs.
- Renforcement de l'attractivité issue des précédentes augmentations,
- Suppression de la T2A au laboratoire comme dans tout l'hôpital public.



APRÈS LA RÉUSSITE DU 18, LE SOUHAIT A ÉTÉ ÉMIS POUR
UNE NOUVELLE JOURNÉE DE MOBILISATION LE 1^{ER} JUIN,
notamment à l'AP-HP ; elle sera soutenue par les syndicats CGT locaux.

L'UFMICT-CGT ET LA FÉDÉRATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE APPELLENT TOUTES ET TOUS
À REJOINDRE LES CORTÈGES DE MANIFESTATIONS DU 15 JUIN
et à montrer l'importance de chaque profession de la santé avec des banderoles et slogans spécifiques.